

Conseil National de l'Information Géographique

Commission Animation Territoriale

Paris, le 7 juillet 2015

Mandat du groupe de travail « Villes et territoires innovants »

Le décret n° 2011-127 du 31 janvier 2011, relatif au Conseil national de l'information géographique (CNIG), précise que ce dernier « a pour mission d'éclairer le Gouvernement dans le domaine de l'information géographique, notamment pour ce qui concerne la coordination des contributions des acteurs concernés et l'amélioration des interfaces entre ces derniers. Il prend en compte les besoins exprimés et en particulier les besoins des utilisateurs. Il peut formuler des avis sur toute question relative à l'information géographique ».

1. LE CONTEXTE

Le monde s'urbanise à un rythme élevé, aujourd'hui plus de 50% de la population mondiale vit en zone urbaine. D'ici 2050 ce chiffre s'élèvera à 2/3 de la population. Les villes produisent une grande partie du PIB mondial mais également une grande partie des gaz à effet de serre. Cela fait dire à l'ONU que « les villes sont l'endroit où la bataille pour le développement durable sera remportée ou perdue ». Les villes et plus largement les territoires français sont donc confrontés, comme leurs homologues européens et mondiaux, aux défis suivants :

- Offrir des services efficaces à des citoyens plus nombreux et avec généralement moins de recettes publiques. Les technologies du numérique se retrouvent donc en première ligne,
- Concilier intégration des nouveaux arrivants et impératifs de développement durable, sachant que les tensions sur la gestion des ressources (routes, eau, énergie, déchets...) sont exacerbées par l'arrivée de nouveaux citoyens, encore une fois les technologies du numérique sont sollicitées,
- Être attractif pour attirer les talents qui créent richesse et valeur ajoutée ; les entreprises attendent des infrastructures optimales, les citoyens, un environnement de qualité.

Pour répondre à ces défis de nombreuses villes et territoires adoptent une approche dite « intelligente » ou « smart ». Parmi les différentes définitions des villes intelligentes, celle d'Andrea CARAGLIU, « Smart Cities in Europe » 2009, semble pertinente : « une ville est intelligente quand les investissements en capital humain et social et les infrastructures de communication traditionnelles (transports) et modernes (TIC) alimentent une croissance économique durable et une qualité de vie élevée, et lorsque les ressources naturelles sont gérées de manière responsable, à travers une gouvernance participative ».

Les projets de villes et territoires intelligents se multiplient, mais la dimension géographique y est-elle appréhendée de façon à répondre efficacement aux défis auxquels villes et territoires sont confrontés ? Le cadre du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) semble approprié pour réunir l'ensemble des parties-prenantes : collectivités locales, industriels, exploitants de réseaux, universités, professionnels de l'information géographique.

2. MISSION ET OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

L'objectif principal du groupe de travail est de chercher à faire prendre en compte la dimension géographique dans l'approche dite « intelligente » ou « smart » des villes et territoires, il visera plus particulièrement à :

- Définir des standards ou normes de qualité (complétude, précision, mise à jour...) et d'interopérabilité des données géographiques collectées (compteur, moniteur de trafic ou stationnement, smartphone...) dans le cadre de projets « smart » afin de maximiser leur réutilisation pour d'autres initiatives (casser les silos), la valeur étant fondée sur le partage,
- Définir un standard dans le domaine des référentiels géographiques, socles de base pour l'intégration des autres données géographiques thématiques collectées diversement (compteur, moniteur de trafic ou stationnement, smartphone...),
- Réfléchir à la gouvernance des bases de données géographiques dans les villes et territoires « smart », l'autorité publique locale compétente peut-elle être la garante d'une utilisation transparente des données ?
- Examiner et tirer les enseignements, techniques ou en matière de gouvernance, des mises en œuvre de projets « smart » avec composante géographique,
- Tirer profit des expérimentations « smart » pour alimenter les évolutions possibles des standards ou normes,
- Aider au déploiement de projets plaçant la dimension géographique « en leur cœur », en identifiant les bonnes pratiques et en les faisant connaître via différents médias ; événements, Web...

3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le groupe de travail est doté d'un animateur choisi par le président de la commission animation territoriale du CNIG sur proposition de ses membres ; le secrétariat est assuré par la mission CNIG & INSPIRE de l'IGN.

Ses membres sont désignés suite à un appel à candidature lancé auprès des membres de la commission animation territoriale et des parties-prenantes concernées.

4. PROGRAMME DE TRAVAIL

Les livrables attendus sont les suivants :

- Standards ou normes de qualité (complétude, précision, mise à jour...) et d'interopérabilité des données géographiques collectées diversement ;
- Standard dans le domaine des référentiels géographiques ;
- Publication de bonnes pratiques, de témoignages de mises en œuvre de projets « smart » avec composante géographique ;
- Etat des réflexions du groupe quant à la gouvernance des bases de données géographiques.

PROJET